

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Madame Marie-Claude MISCIOSCIA déposée le 2 décembre 2013 relative à la vidéo-protection

Le Conseil municipal vient d'approuver la sollicitation d'une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, conformément aux recommandations des services de l'Etat.

Vous vous étonnez que le projet en soit à l'approche budgétaire. Pourtant le Conseil municipal du 14 décembre 2012 avait déjà voté l'inscription d'une ligne de 150 000 € en investissement au budget 2013. Il est proposé que le même budget d'investissement soit reconduit pour 2014, comme cela a été précisé dans le débat d'orientation budgétaire.

En effet, la Municipalité a engagé une réflexion pour doter la commune d'un système de vidéo-protection, visant à la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la protection des bâtiments publics et la gestion de l'espace public. La Gendarmerie Nationale a donc mené début 2013 un diagnostic préliminaire et une étude de faisabilité, au regard de sa connaissance du terrain et de celle de la Police municipale et de l'analyse de ses statistiques. Des périmètres ont été pressentis par la Ville pour des lieux publics à équiper tels les abords de bâtiments publics, le port et les berges du Lac, des secteurs commerciaux et autres positions stratégiques. Le rapport de la Gendarmerie a validé la pertinence de ces propositions et préconisé le dimensionnement et l'implantation du matériel. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a ensuite été confiée à un cabinet afin de définir l'outil technique.

Les moyens de vidéo-protection permettront de réduire les délits commis sur notre territoire par un effet dissuasif et, le cas échéant, aideront à leur élucidation et à l'interpellation de leurs auteurs.

C'est d'ailleurs une attente clairement énoncée par les ancileviens en général et les commerçants en particulier.

On ne peut assurément pas laisser commettre sans réaction des agressions violentes et même à main armée à répétition chez tous les buralistes de la commune, des cambriolages de pharmacies ou de boulangeries de quartier, des vols nocturnes de moteur au port, ou des rixes avec blessés graves aux abords de certains établissements de nuit.

Ces faits font l'objet d'un exposé et d'une synthèse au cours des séances du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. A l'issue de ces séances, un procès-verbal est dressé, qui est d'ailleurs à votre disposition sur simple demande auprès du service Proximité.

Quant à la Commission sécurité et proximité, la prochaine se réunira comme vous le savez le 11 décembre, et vous permettra d'exprimer votre avis sur les différents sites et équipements préconisés.